

DE ROCARD EN DELORS...

Michel ROCARD a, enfin, obtenu le big-bang auquel il aspirait mais, les desseins de Dieu étant, comme chacun sait, impénétrables, le résultat n'est pas celui qu'il avait escompté. Pauvre Michel qui voit ses ambitions présidentielles s'éloigner un peu plus. Voilà ce que c'est de se prendre pour Dieu le père lui-même!

Les premières déclarations d'Emmanueli (au nom prédestiné) pouvaient susciter quelques illusions et, dans un premier temps, les plumitifs au service du pouvoir de se lamenter sur un possible retour des «*archaïsmes*»!!!

Apparemment, si on en croit le Figaro, les voilà pleinement rassurés! Il est vrai que «*l'équipe restreinte*» dont Emmanueli s'est entouré a de quoi les satisfaire et, par voie de conséquence, inquiéter les travailleurs, en dépit d'une «*priorité au social*» qui risque fort de ne plus avoir grand chose de commun avec la nécessité de «*défendre les intérêts des salariés*» et la «*laïcité*» affirmée, dans un premier temps, par Emmanueli lui-même.

Car enfin, peut-on considérer comme «*socialiste*» des hommes dont le Figaro nous donne une biographie succincte mais combien éloquente!...

Par exemple:

Jean GLAVANY: (45 ans, Ancien Chef de Cabinet de François Mitterrand, maire de Maubourguet, député des Hautes-Pyrénées): il rêve d'être pilote de chasse mais il n'y voit pas assez clair. Ce sera la politique. Un petit tour chez les gaullistes, tendance Chaban, un long parcours au PS et pas n'importe quel professeur: François Mitterrand qui l'entraîne avec lui dès 1979.

Jean-Luc MELANCHON: (42 ans, conseiller municipal de Massy, sénateur de l'Essonne), né à Tanger, cet ancien trotskyste aime jouer les provocateurs. Il avoue «*être pourri d'ambition*», détester les «*idées à la mode*», le «*tralala*», les réunions «*bla-bla*». animateur de la *Gauche socialiste*, il plaide sans relâche pour l'alliance des «*rouges*», des «*roses*» et des «*verts*», sans oublier, aujourd'hui, Bernard Tapie.

Jean-Yves LE DEAUT: (49 ans, adjoint au maire de Pont-à-Mousson, député de Meurthe-et-Moselle). Universitaire, il est passionné par les questions d'éthique. Socialiste, il préfère de loin sa circonscription aux cercles parisiens et ne manque jamais une occasion d'intervenir pour défendre les droits des militants. D'abord rocardien, il décide de s'échapper des courants et choisit Jacques Delors sans oublier... Ségolène Royal.

Un ancien chabaniste, élève de François Mitterrand, plus un ancien trotskyste, qui plaide sans relâche pour l'alliance des «*rouges*» des «*roses*» et des «*verts*» sans oublier ... Bernard Tapie, et un ex-rocardien qui choisit Jacques Delors sans oublier... Ségolène Royal.

Voilà une belle brochette de politiciens auxquels les travailleurs (que certains, il est vrai, ont tendance à prendre pour des imbéciles) ne sauraient accorder la moindre confiance!

Coucou le revoilà...

Rocard éloigné de la course présidentielle, voilà qu'on nous ressort Jacques Delors qui, de Bruxelles et de la Commission du même nom, a réussi en quelques années à ordonnancer la disparition, pure et simple, de la plupart des conquêtes de la classe ouvrière organisée dans la C.G.T. dont nous allons fêter le centième anniversaire.

Jacques Delors, ancien conseiller «*social*» de Jacques Chaban-Delmas, l'homme de la plus infâme réaction qui rêve ouvertement de «*remettre une église au centre de chaque village*» et, pourquoi pas....rétablir le tribunal de la *Sainte Inquisition*?

Mais on aurait tort de s'alarmer. L'élection présidentielle comme, naguère, le sacre de REIMS, obéit à un rituel. Les candidats doivent obligatoirement passer par la télévision et on peut être assuré que le beau visage franc du papa de Martine Aubry, cette «*belle plante*» que Mauroy, en dépit de la rigueur du climat, rêve de transplanter à Lille, fera merveille pour... qu'il ne soit pas élu!

Le C.C.N. de la C.G.T.F.O.

Le C.C.N. de la C.G.T.F.O. s'est tenu à la ROCHELLE du 21 au 23 Juin 1994. Les débats ont été à la fois riches et animés et se sont conclus par le vote d'une résolution dont nous publions l'intégralité.

Au centre des débats, le problème des salaires directs et indirects et, bien entendu, le devenir de notre régime de protection sociale que Bruxelles et Paris voudraient mettre à mal.

Le projet de loi relatif à la Sécurité Sociale dit «*projet de loi Veil*» a été unanimement condamné ainsi que les projets gouvernementaux sur l'assurance chômage, qui font l'objet d'un rapport du gouvernement au parlement, particulièrement édifiant.

L'État veut mettre la main sur le montant des cotisations que les salariés versent pour financer leurs régimes de protection sociale destinés à leur permettre de faire face, solidairement, aux aléas de l'existence.

Le budget de la Sécurité Sociale ferait l'objet d'une ligne dans le budget de l'État. Ceci est particulièrement scandaleux mais, dès lors que personne ne s'indigne de voir les travailleurs ravalés au rang de «*ressources humaines*», comment s'étonner... Une «*ressource*» peut-elle bénéficier du droit de propriété dès lors qu'elle appartient déjà à son propriétaire.. Comme les joueurs de l'O.M. de Marseille!!!

La résolution votée aborde d'autres problèmes comme celui du projet d'aménagement du territoire de Charles PASQUA qui prolonge et complète les «*lois de décentralisation*» que nous devons aux gouvernements «*de gauche*».

Enfin, le C.C.N. de FORCE-OUVRIERE, fidèle en cela au «double-NON» de 1969, a vigoureusement condamné le projet de «*Parlement social*».

Autrement dit, au risque de se voir de nouveau taxée «*d'archaïsme*», la C.G.T.F.O., dont le Premier Secrétaire Général Robert BOTHEREAU affirmait qu'elle «*continuait la C.G.T.*», persiste et signe... Elle demeure sur le terrain de la lutte des classes.

Les Anarcho-syndicalistes peuvent, pour l'essentiel, se reconnaître dans cette résolution, avec les autres courants du mouvement ouvrier ils combattront pour atteindre les objectifs qu'elle s'assigne.

Alexandre HÉBERT.

RÉSOLUTION GÉNÉRALE...

Le Comité Confédéral National de la C.G.T.F.O. s'est réuni les 21, 22, 23 juin 1994 à La Rochelle. Les secrétaires des Unions Départementales et des Fédérations qui le composent ont examiné la situation actuelle des salariés, à la lumière des réactions d'inquiétude et de mécontentement multiples que les syndicats F.O. constatent dans tout le pays.

Situation européenne et internationale

Au lendemain des élections du Parlement européen, le CCN prend acte des nouveaux pouvoirs de co-décision attribués au Parlement et se félicite de ce que la C.G.T.F.O. ait rappelé avec fermeté qu'elle n'entendait pas donner de consignes de vote ni s'immiscer dans le débat politique à la faveur de ces élections.

Le rôle de la représentation politique dans la Nation est en effet fondamentalement différent de celui des

syndicats, qui œuvrent à la défense des intérêts particuliers des salariés. Le CCN s'inquiète cependant du développement de certaines dérives qui peuvent ouvrir la voie à une démagogie dangereuse pour la démocratie.

Force-Ouvrière rappelle son attachement à la réalisation d'une Europe qui ne peut pas rester une zone de libre échange, dont le seul objectif serait de faciliter le marché dans le cadre d'une concurrence effrénée appelant toujours plus de flexibilité du droit du travail et des salaires.

Le droit social à tous les niveaux: national et européen, de même que les normes internationales du travail, sont plus que jamais nécessaires pour contrer la stratégie du capitalisme qui, au travers de la *«globalisation du marché»*, tente d'opposer les travailleurs entre eux, et, partant de remettre en cause tous les droits collectifs et en empêcher l'élaboration là où ils n'existent pas.

L'instauration d'un droit social européen et de normes internationales ne doit pas avoir pour conséquence de réduire nos droits sociaux nationaux, ni servir de prétexte à empêcher leur amélioration.

La 81^{ème} Conférence de l'O.I.T. qui a ouvert ses travaux le 7 juin à Genève, a été l'illustration de cette stratégie.

La compétitivité, la flexibilité et la privatisation sont désormais présentées comme des données mondiales. Dans les pays industrialisés à économie de marché (IMEC), la pression est de plus en plus forte pour réduire tous les acquis, y compris les salaires. Dans les pays en voie de développement (PVD), le F.M.I. et la Banque Mondiale imposent des politiques économiques accompagnées d'une rigueur sociale inacceptable pour les salariés. Les droits fondamentaux des travailleurs sont bafoués, l'exercice du droit syndical souvent interdit.

Dans les pays les moins avancés (PMA), au nom de la concurrence, la production des marchandises est de plus en plus souvent réalisée dans des conditions contraires aux normes internationales du travail. C'est ainsi que certaines productions sont réalisées par des enfants. Selon une évaluation faite par le Bureau International du Travail (BIT), 200 millions d'enfants sont concernés dans le monde. Le travail forcé et le travail informel sont devenus d'autres formes d'exploitation de l'homme pour satisfaire à la concurrence et au profit.

Les préceptes de l'OCDE et d'autres organismes contre le SMIC, présenté comme responsable du chômage, pour le freinage des salaires, la réduction des prestations sociales et la flexibilité, conduisent à aggraver encore la situation des salariés en France et dans les autres pays, et à faire du chômage un risque permanent pour tout travailleur. F.O. continuera à s'opposer à la fois à cette démarche régressive et à toute tentative de la part de gouvernements visant à faire partager par les syndicats, sous couvert de consensus national ou de pacte social, la responsabilité des mesures d'austérité définies et défendues tant au niveau national qu'européen et international.

Face à ce contexte mondial désormais livré à la seule loi du marché, des prescriptions universelles s'imposent. Des conventions internationales existent: l'interdiction du travail des enfants, l'interdiction du travail forcé, la liberté syndicale et la liberté de négociation, la non discrimination dans l'emploi.

Le CCN de FORCE OUVRIERE engage la Confédération et les Fédérations nationales à faire valoir, à tous les niveaux des instances syndicales internationales et des institutions nationales et internationales, l'inclusion d'une clause sociale comprenant ces quatre conventions et que l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ne devra pas ignorer.

Au niveau européen, le CCN revendique un droit social de haut niveau et une politique de lutte effective contre le chômage et pour le plein emploi, notamment par une plus grande coopération industrielle ainsi que par le maintien et le renforcement du service public. Le développement des grands réseaux transeuropéens de l'énergie, des télécommunications et des transports, ne doit pas se réaliser en dehors du secteur public.

Renforcer le service public en France et en Europe

A la fois pilier et garant de la République, le service public a un rôle irremplaçable en matière d'égalité de droits, d'aménagement du territoire, de cohésion sociale, de développement. L'Union Européenne ne reconnaît guère la notion de service public dans la mesure où la Commission de Bruxelles fait systématiquement prévaloir une interprétation de plus en plus extensive des principes libéraux contenus dans les traités européens, ce qui conduit à privilégier le processus de privatisation des services publics.

La volonté de transformer les «*usagers*» en «*clients*» a pour objectif de privatiser les services et pour conséquence de développer les inégalités de traitement entre citoyens et de démanteler le statut des personnels.

Alors que de nombreux besoins collectifs sont insatisfaits ou mal assurés, il est dangereux, tant du point de vue de la démocratie que socialement et économiquement, de restreindre la dimension et le rôle des services publics et de transférer certaines activités au secteur privé, directement ou sous couvert de partenariat. Compte tenu de la similitude des problèmes rencontrés au niveau européen, le CCN décide d'engager une campagne d'information et de sensibilisation au niveau national et européen pour la défense du Service Public.

Par ailleurs, les évolutions fiscales qui se préparent, sous couvert d'harmonisation européenne et les risques d'augmentation de transfert des charges au détriment des salariés, conduisent F.O. à réaffirmer son opposition à tout projet visant à introduire, d'une façon ou d'une autre, la notion de retenue à la source de l'impôt sur le revenu.

Situation nationale

Le CCN dénonce le recours de plus en plus fréquent à la pratique référendaire qui tend à remettre en cause la démocratie représentative seule capable de garantir nos libertés collectives et individuelles.

Les salaires

Devant les attaques multipliées contre le niveau de vie des salariés, tant au travers du salaire direct qu'au travers des droits, des garanties collectives et la protection sociale, le Comité Confédéral National de la C.G.T.F.O. affirme que la revendication d'augmentation des salaires constitue la réponse syndicale aux problèmes que rencontrent les salariés, y compris le chômage.

Pour F.O. l'augmentation des salaires par la pratique conventionnelle, notamment au niveau des branches, est une nécessité pour les travailleurs, actifs, au chômage ou retraités mais également bien au-delà pour consolider les structures essentielles de solidarité interprofessionnelle que sont la sécurité sociale, le régime d'assurance chômage et les régimes complémentaires de retraite.

Le fait que la consommation n'a jamais été autant ralentie depuis trente ans, est un facteur d'aggravation du chômage. Soutenir la consommation, c'est lutter contre le chômage. Cela implique de revenir à la libre négociation des salaires et des conditions de travail.

Contre la loi quinquennale

Le CCN rappelle qu'il demande l'abrogation de la loi quinquennale sur le travail, l'emploi et la formation professionnelle dont les objectifs sont l'allègement du coût du travail et la flexibilité. Cette loi favorise l'individualisation des relations du travail au détriment des droits collectifs. Elle se traduit par un blocage des négociations salariales, par l'octroi d'aides de l'État pour la mise en place du partage du travail et des revenus, par des exonérations des cotisations patronales à la Sécurité Sociale pour des emplois précaires.

Cette loi veut la mise à mort de la négociation de branche, elle limite la négociation collective éventuelle au niveau de l'entreprise. Elle remet en cause des droits collectifs pour des salariés en organisant la déréglementation au travers des mesures individuelles patronales qui étaient jusqu'ici du ressort de la négociation collective et en utilisant le contrat de travail à temps partiel annualisé, et la modification substantielle du contrat de travail.

La remise en cause du droit des salariés à une représentation collective par diminution du nombre et des moyens des institutions représentatives du personnel s'inscrit dans une logique de régression sociale selon laquelle le droit du travail et les conventions collectives constituent une rigidité.

Le CCN rappelle la revendication F.O. pour une représentation syndicale étendue à toutes les entreprises, quelle qu'en soit la taille.

C'est pourquoi le CCN revendique des négociations au niveau de la branche sur la durée du travail pour améliorer les conditions de travail des salariés en assurant des règles collectives obligatoires leur permettant une vie sociale et familiale et une préservation de leur santé.

Le CCN appelle les militants à tous les niveaux à combattre la mise en place des dispositions de la loi quinquennale en exigeant des négociations préservant les acquis conventionnels.

Le CCN demande le retrait, et non simplement la suspension, du projet de décret abrogeant les 75 décrets relatifs à la durée du travail.

Le CCN revendique une augmentation substantielle du SMIC au 1^{er} juillet 1994 prenant notamment en compte l'intégralité, en termes de pouvoir d'achat, de l'augmentation des salaires horaires moyens et la contrepartie de la baisse des cotisations patronales aux allocations familiales.

Pour la sauvegarde de la protection sociale collective

Le CCN rappelle son attachement à l'existence, au travers du salaire différé, de régimes de protection sociale collective concrétisant la solidarité entre les salariés et constituant de fait un droit à la dignité. Il met en garde contre toute atteinte, législative ou contractuelle, qui détournerait ces régimes de leurs rôles et missions.

Concernant l'assurance chômage, le CCN condamne la volonté d'utiliser les fonds d'indemnisation du chômage à des aides à la création d'emplois dans le secteur privé, c'est-à-dire d'utiliser les cotisations sociales pour alléger le coût du travail, ce qui constitue une forme de dumping social. Il dénonce l'instauration de mesures telles que le *«temps réduit indemnisé de longue durée»* et les conventions de coopération, découlant de la loi quinquennale et détournant l'UNEDIC de sa mission essentielle: l'indemnisation des chômeurs.

Le CCN rappelle que le Régime d'Assurance Chômage, issu de la pratique contractuelle, doit être géré de manière autonome et paritaire, ce qui exclut toute démarche visant à constituer, à partir de la fusion UNEDIC-ANPE, un *«grand service public de l'emploi»*.

En matière de Sécurité Sociale, le CCN en reconnaissant le droit à une couverture sociale pour tous, revendique pour les salariés et leurs ayant-droits, le maintien du régime général et de sa gestion de manière paritaire. Le régime général regroupant les régimes spéciaux et particuliers de salariés, constitue la clé de voûte de la Sécurité Sociale. Il doit être financé par des cotisations assises sur les salaires, constituant le salaire différé, refusant ainsi toute fiscalisation de la protection sociale. L'État doit, en ce qui le concerne, payer ses cotisations d'État-Patron et ses dettes, comme tout employeur, et assurer les engagements financiers nécessaires découlant de ses décisions prises au titre de la solidarité nationale.

Le CCN considère que le Parlement a vocation, de par la Constitution, à voter l'impôt, les partenaires sociaux ayant eux vocation à gérer les cotisations.

Le CCN rappelle son hostilité à la C.S.G.

Par ailleurs, le financement par l'État de ce qui ressort de la solidarité nationale ne doit pas ignorer les richesses produites par les revenus du capital et les entreprises.

Inquiet des pressions européennes et internationales visant à accroître la part de la protection sociale ouverte à la concurrence et au marché, le CCN condamne toute tentative de restreindre, de quelque manière que ce soit, les droits des salariés. L'annonce par le gouvernement d'un livre blanc sur la sécurité sociale et d'un rapport sur son financement, risquent, au même titre que les lois sur la famille et l'organisation administrative et financière de la Sécurité Sociale, de conforter les conclusions du rapport du Plan *«Santé 2010»* que F.O. avait condamnées.

D'ores et déjà, le CCN se déclare prêt à mobiliser ses organisations et les salariés contre toute volonté d'éclater le système de Sécurité Sociale, en remettant en cause l'unicité des branches.

Le CCN condamne les directives européennes qui inscrivent la mutualité dans le champ concurrentiel des assurances. Le CCN refuse que la mutualité se transforme en entreprise d'assurance privée basée sur des modes de gestion financière de capitalisation.

Ex CCN estime que doivent être préservés le caractère de solidarité et le rôle de complémentarité à la sécurité sociale que joue la mutualité.

Le CCN s'est ému du drame survenu à l'hôpital d'Orléans. Il considère que les conditions de travail im-

posées au personnel hospitalier et le manque de médecins qualifiés, créent des conditions propices aux drames de cet ordre. Le CCN rappelle que le budget global et le taux directeur interdisent à l'hôpital d'assurer pleinement son rôle. Le rationnement ainsi introduit conduit au développement de chaînes privées d'hospitalisation du secteur marchand, au détriment de l'égalité de tous devant les soins, le privé lucratif s'implantant dans les secteurs les plus rentables de la santé.

Le CCN revendique de nouveaux moyens pour l'hôpital public, lui permettant de remplir l'ensemble de ses missions en sortant du budget global pour répondre réellement, et au plus près, aux besoins de santé de la population.

Les fermetures de lits et de services prévues dans la mise en œuvre des schémas régionaux d'organisation sanitaire et sociale ne prenant pas en compte la prise en charge globale des malades et de la population ne peuvent constituer une réponse de santé publique alors que de nombreux besoins restent insatisfaits et que les besoins nouveaux ne sont pas pris en compte.

Le CCN exige du gouvernement qu'il renonce à tous ses projets qui remettent en cause fondamentalement nos régimes de protection sociale tant sur le plan de leur fonctionnement que sur celui de leur finalité.

En conséquence, le CCN appelle les organisations FO à se mobiliser pour exiger du gouvernement le retrait pur et simple de ses projets, notamment en matière d'assurance chômage et de sécurité sociale. Il condamne sans appel toutes tentatives de création d'un Parlement social.

Aménagement du territoire

Le CCN dénonce l'extraordinaire manipulation de l'opinion par le gouvernement en matière d'aménagement du territoire. Il rappelle que toute politique d'aménagement du territoire nécessite des financements publics, ce qui est en contradiction avec la loi quinquennale de maîtrise des finances publiques.

Il s'inquiète du projet de loi qui tend à substituer la notion «*d'égalité des chances*» à celle «*d'égalité des droits*» et introduit, d'autre part, la «*modulation des charges*» imposées aux citoyens.

Il rappelle son opposition à la suppression des Services Publics en milieu rural.

Il dénonce la volonté de démantèlement des services qui anime les mesures de déconcentration et de regroupements fonctionnels au niveau territorial.

Il réitère sa condamnation de la politique gouvernementale de délocalisation de dizaines de milliers d'emplois publics essentiellement motivée par la volonté de restructurer les services en réduisant les effectifs. Il dénonce également les orientations gouvernementales tendant :

- à replier la Fonction Publique sur les seules tâches régaliennes de puissance publique,
- à substituer à la notion de service public celle de service minimal au public en privant le secteur public de ses missions d'exécution sur l'ensemble du territoire au profit de structures à logique commerciale.

Négocier la Formation professionnelle continue

Enregistrant les progrès accomplis dans la négociation sur la formation professionnelle continue, le CCN souligne qu'il est indispensable de renforcer le paritarisme dans ce secteur.

Il rappelle que la formation continue doit rester centrée sur :

- le développement des connaissances des salariés, notamment des moins qualifiés,
 - la formation de ceux-ci à des techniques nouvelles,
- et doit viser, par la qualification, le déroulement de carrière et la promotion sociale.

Héritière de la CGT née en 1895, la C.G.T.F.O. fêtera son centenaire à Limoges en 1995. L'indépendance syndicale sera au centre de cette célébration. Condition indispensable du développement du syndicalisme, cette indépendance est le levier d'une action efficace pour les salariés, actifs, chômeurs et retraités.

Alors que dans de nombreux secteurs tant privé que public, les organisations F.O. progressent tant en terme de résultats électoraux qu'en terme d'adhésion, le C.C.N. appelle l'ensemble de ses organisations à intensifier partout la syndicalisation afin d'amener les salariés actifs, retraités et chômeurs à rejoindre en nombre plus grand les rangs de FORCE-OUVRIERE.

En soulignant l'attachement constant de F.O. à la pratique contractuelle, le CCN appelle tous les syndicats F.O. à déposer leurs revendications salariales et à demander l'ouverture des négociations. Les fédérations et Unions appuieront ces demandes en sollicitant l'engagement de discussions au niveau des branches et/ou des départements et régions. Ces négociations ne peuvent, pour F.O., se dérouler sur la base des exigences patronales d'aggravation de la flexibilité et de la précarité.

Revendiquer, négocier et, quand cela est possible, contracter, demeure la démarche permanente du syndicalisme pour obtenir des résultats concrets pour les salariés. L'efficacité d'une telle démarche s'appuie sur l'adhésion des salariés et sur leur mobilisation, c'est-à-dire en faisant jouer le rapport de force.

Dans les circonstances présentes, le C.C.N. mandate le bureau confédéral pour informer, mobiliser, initier les actions interprofessionnelles pour:

- la satisfaction des revendications de salaires,
- l'emploi,
- la protection sociale collective.

La Rochelle, les 21, 22, 23 Juin 1994.

LE PROFESSEUR MILLIEZ

Le Professeur MILLIEZ est mort le 12 juin 1994. C'était un humaniste qui, sa vie durant, participa à de nombreux combats.

Peu avant sa mort il déclara: *«Je suis un vieil homme, dit-il, et je vais mourir en paix car je me suis efforcé de faire toute ma vie ce que me dictaient ma conscience et mes principes. Je suis maintenant trop fatigué, c'est à de plus jeunes médecins de prendre la relève. J'attends la mort en toute sérénité parce que j'ai la foi.... la foi en l'homme ne m'a jamais quitté. Mon espoir est intact».*

En 1991, il écrivit un article que les belles consciences du *Monde* et de *Libération* se gardèrent bien de publier.

L'Association Médicale de Défense de la Déontologie et des Droits des Malades a pris l'initiative de publier les principaux extraits de cet article:

FRANÇAIS, IL S'AGIT DE VOTRE SANTE, VOUS DIT-ON LA VÉRITÉ?

«Je ne te demande ni ton nom, ni ta religion, ni ta race, mais dis-moi quelle est ta souffrance». Louis Pasteur.

L'inégalité devant la maladie

La France fait partie des pays riches et pourtant notre système de santé et de protection sociale subit d'importantes dégradations. Les inégalités s'amplifient, les phénomènes d'exclusion se banalisent. Des hommes, des femmes, des enfants, touchés par le chômage, perdent leurs droits à la Sécurité Sociale et se trouvent sans protection devant la maladie. On tente aujourd'hui de pallier cette exclusion et la bonne volonté des médecins ne fait pas défaut. Mais la charité et les palliatifs n'équivalent, ni pour le malade, ni pour la société, à une situation de droits.

Médecins, nous considérons que le droit d'être soigné, le droit à la santé, le droit de vivre constituent des droits inaliénables de chaque être humain à égalité.

L'inégalité devant la maladie redevient un état de fait en France, en 1990,

La doctrine du «coût de la vie humaine»

Au principe intangible du respect de la vie et de l'être humain, au devoir de protection des plus vulnérables, s'est substituée la doctrine selon laquelle la vie humaine, si elle n'a pas de prix, a un coût. Nous avons même entendu un Ministre faire cette déclaration: «50% des dépenses médicales sont relatives aux deux derniers mois de la vie d'un individu. Est-ce juste? Probablement oui, aux yeux du médecin ou de l'homme. La réponse est moins sûre pour la société».

Le paradoxe est étonnant. La raison d'être des sociétés réside dans la nécessité pour l'homme d'assurer sa survie et donc plus particulière celle des plus faibles. Pas plus que l'homme ou le médecin, une société digne de ce nom ne peut s'interroger sur le bien-fondé du coût de vies humaines. La démocratie suppose l'égalité des droits de chacun dans la vie contre la maladie et face à la mort.

Prétendre défendre l'intérêt de la société contre l'intérêt de l'homme, c'est ne défendre en réalité que les forts, c'est tourner le dos à la démocratie. De tels renoncements ont déjà fait bien des ravages. Notre système d'hospitalisation publique qui fut longtemps parmi les meilleurs du monde lutte aujourd'hui pour survivre. Les contraintes financières arbitrairement imposées par l'État ont de graves conséquences: il arrive déjà que des soins indispensables ne puissent plus être délivrés au malade.

Le sous-équipement commence à devenir la règle. Les jeunes médecins les plus compétents qui, hier encore, avaient pour ambition première l'exercice hospitalier, se tournent aujourd'hui vers le privé, découragés par l'insuffisance des plateaux techniques, les contraintes administratives de plus en plus pesantes et un statut social qui ne reconnaît pas leurs compétences.

Notre système de médecine libérale conventionnée est également menacé. Depuis 10 ans, on tente d'enfermer les médecins libéraux dans un odieux système qui conditionne la revalorisation de leurs honoraires à la réduction de leurs prescriptions. Un tiers d'entre eux ont déjà fui le secteur 1 pour tenter d'échapper à ce chantage inadmissible et je crains que les choses n'aillent de mal en pis avec la nouvelle Convention médicale.

L'engrenage du sous-développement matériel et moral

Le plus grave tient probablement en ceci: non seulement les médecins, leurs associations, leurs syndicats ne sont plus écoutés des pouvoirs publics mais lorsqu'ils élèvent la voix en défense d'une médecine de qualité au service des malades, ils sont accusés de défendre des intérêts égoïstes ou corporatifs. Certes, on pourra toujours trouver des exemples de gaspillages ou d'abus; ceux-ci évidemment doivent être éliminés. Mais il est indigne de mettre le corps médical dans son ensemble en accusation.

Je connais mes confrères, j'ai formé nombre de jeunes médecins, j'ai suivi leur carrière. Leurs motivations, leurs compétences, leur sens des responsabilités, du simple médecin généraliste au chef de service renommé, honorent notre profession. Les médecins ne sont pas des prévaricateurs. Il n'est pas acceptable que l'exercice médical soit contrôlé et jugé par des gens qui n'en ont pas la compétence.

Tenter de discréditer le médecin, le désigner comme coupable relève d'une insupportable hypocrisie. La révision du Code de déontologie médicale fait partie des ambitions du Ministre actuel. Comment peut-on espérer que le corps médical se soumette? Notre Code de déontologie est une loi qui garantit les droits du malade et, particulièrement, son droit à être soigné par des médecins indépendants de toutes contraintes extérieures.

Au-delà de la loi, notre déontologie est le produit de la lente progression de l'humanité vers la maîtrise des difficiles problèmes de la vie. Elle incarne les efforts continus de notre espèce pour le progrès de la civilisation. Elle met le médecin au service des hommes, des êtres dans leur irréductible singularité. Ceci est incompatible avec l'obéissance aux normes et schémas édictés par les États.

Lorsqu'il prétend réviser notre déontologie, le gouvernement se place au-dessus de la morale et de la loi. Lorsqu'il prétend régenter les comportements, diriger les consciences, transformer le médecin en agent d'exécution de ses décisions politiques, il devient arbitraire. Or, les lois n'ont de crédit et les gouvernements d'autorité, que dans le respect des droits de l'être humain. La situation actuelle, si nous n'avions à l'esprit d'en changer le cours, ne pourrait que nous plonger dans le désespoir.

Le droit et l'honneur d'être médecin

Je fais appel aux médecins français, mais aussi à tous les hommes de cœur et de raison. La dérive actuelle de notre pays n'est pas acceptable. Notre éthique s'est forgée et transmise à travers les siècles et les civilisations, c'est une valeur de la démocratie.

Les gouvernements et leurs doctrines sont éphémères... Le plus fort n'est jamais assez fort pour rester toujours le maître. Mais que de mal peut être fait! Nombre de débats actuels initiés par les pouvoirs publics me semblent redoutables. Ainsi en est-il des débats sur l'euthanasie, l'acharnement thérapeutique, le secret

médical, dont je crains qu'ils ne masquent, sous un alibi éthique, des préoccupations inavouables, tels que le rationnement des soins et l'obligation sociale de mourir.

Nous revendiquons le droit et l'honneur de mettre notre science et notre conscience au service du droit de chacun à se soigner et de rester en toutes circonstances les défenseurs du malade.

Dans bien des pays, ces principes ne sont pas respectés: en France, ils sont menacés. C'est un vieil homme qui s'adresse à vous, un vieux médecin qui n'a eu et n'a pour ambition que de transmettre aux nouvelles générations, comme ses maîtres le lui ont transmis, l'héritage d'Hippocrate: «servir l'homme partout et toujours».

Professeur Paul MILLIEZ

«L'ANARCHO-SYNDICALISTE»

19, rue de l'Étang Bernard - 44400 Rezé

Abonnement pour 20 numéros: 150 francs. Abonnement de soutien: 200 francs.

Verser à: Mme PESTEL-HÉBERT - CCP Nantes n°515-14 C

Imprimerie spéciale de L'Anarcho-Syndicaliste

Secrétaire de Rédaction: Joël BONNEMAISON.

Directeur de publication: Alexandre HÉBERT.

N° CPPAP: 63485
